

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .72 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 14 Décembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-.

. Etaient absents excusés- néant.

**Délibération portant demande de subvention dans le cadre du fond de concours de la Communauté des communes pour l'opération de rénovation de la Chapelle St André sur 2021.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUCHER Julie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'un fond de concours existant dans le cadre de la Communauté des Communes pour lequel une rallonge d'enveloppe existe sur 2021, d'un montant de 22 800 € et dont le cadre concerne pleinement notre patrimoine.

Il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre de ce fond pour la rénovation de la chapelle St André de la façon suivante :

Coût HT de l'opération : 41 666.67 €

Subvention fond de concours CCCV ( 50 % ) : 20 833.33 €

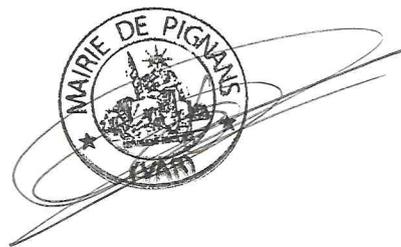
Autofinancement de la commune : ( 50 % ) : 20 833.34 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours de la CCCV dans le cadre de l'opération de rénovation de la Chapelle St André sur 2021 pour un montant de subvention de 20 833.33 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**



2021